

# Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Mai 2015

## Projet de loi 38 : l'AREQ en commission parlementaire

La Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale tiendra des consultations publiques entourant le projet de loi 38, *Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec*.

Ces consultations s'échelonneront sur cinq jours, soit les 6, 12, 13, 14 et 19 mai. Au total, une vingtaine de groupes ont reçu une invitation à présenter un mémoire.

L'AREQ sera entendue devant la commission, le 14 mai à 15 h. Le président de l'AREQ sera accompagné du 1<sup>er</sup> vice-président et responsable du dossier de la retraite ainsi que du conseiller en communication.

L'intervention de l'AREQ sera diffusée en direct sur le site Internet de l'Assemblée nationale ([www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)). Son mémoire sera disponible le jour même sur la page de la Commission des finances publiques.

Notons également que l'AREQ effectuera une sortie publique préalablement à la présentation de son mémoire. Les détails seront communiqués sur le site Internet de l'Association.

### CDPQ Infra

Rappelons que le projet de loi 38 vise à permettre à la Caisse de dépôt, non seulement d'investir dans des projets d'infrastructures publiques, mais également de les réaliser puis de les exploiter. Pour ce faire, la Caisse créera la filiale CDPQ Infra.

Lors de l'annonce faite conjointement par le gouvernement et la Caisse de dépôt, le 13 janvier, l'AREQ avait exprimé certaines inquiétudes et réclamé d'être entendue en commission parlementaire.



### Dans ce numéro :

Projet de loi 38	1
Projet de loi 28	2
Observatoire de la retraite	3
Semaine nationale de la santé mentale	4
Nos comités à pied d'œuvre	5
Marche pour l'Alzheimer	5
Programme <i>Toujours en action</i>	6

## Loi 28 : impacts sur les services pharmaceutiques

Le 20 avril 2015, le gouvernement du Québec a adopté, sous bâillon, le projet de loi 28 intitulé *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*<sup>1</sup>.

### Dispositions relatives aux services pharmaceutiques

Plusieurs dispositions du projet de loi 28 concernent spécifiquement divers services pharmaceutiques.

La Loi 28 fera en sorte que les pharmaciens pourront offrir les trois services suivants : la prescription d'un médicament si aucun diagnostic n'est requis, la prescription pour des maladies mineures et les ajustements d'ordonnances.

Toutefois, certains services actuellement offerts par les pharmaciens et financés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) seront dorénavant complètement ou partiellement désassurés. Il s'agit des services chroniques de moins de sept jours, des médicaments à volume élevé de renouvellement d'ordonnances et de la préparation de piluliers.

### Des impacts difficiles à évaluer

À ce moment-ci, les impacts de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions peuvent difficilement être évalués de manière précise.

Néanmoins, il apparaît justifié de supposer que certaines de ces nouvelles mesures risquent de réduire l'accès à certains médicaments. Les modifications relatives au financement de la préparation des piluliers pourraient comporter des risques réels pour les personnes âgées qui sont nombreuses à utiliser ce service.

Dans l'éventualité où les pharmaciens compenseraient la baisse des honoraires versés par la RAMQ pour ce service en ne l'offrant plus ou en imposant des frais aux clients, plusieurs personnes âgées pourraient éprouver de réelles conséquences sur leur état de santé. Il s'agit là d'une éventualité des plus préoccupantes à l'égard de laquelle l'AREQ demeurera vigilante.



<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014), *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, Première session, 41<sup>e</sup> législature.

## Observatoire de la retraite : une rencontre prévue le 22 mai

L'Observatoire de la retraite organise une activité à laquelle sont conviés les organisations membres de l'Observatoire et ses partenaires. Cette journée se déroulera à Montréal le 22 mai prochain.



C'est avec enthousiasme que l'AREQ participera à cette rencontre qui débutera par une réunion du Comité d'orientation de l'Observatoire. Cette seconde réunion du Comité sera l'occasion de faire le point sur les activités et les publications de l'Observatoire et d'échanger sur les divers projets en cours, dont la tenue d'un colloque dès l'automne 2015.

En après-midi, nous assisterons à une présentation sur la bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) par M. Michel Lizée, économiste retraité de l'UQAM. La présentation sera suivie d'un séminaire de travail ayant pour but de discuter et d'échanger sur les différents tenants et aboutissants de ce scénario d'amélioration du régime.

### 5<sup>e</sup> bulletin de la retraite

Nous vous invitons à lire le 5<sup>e</sup> Bulletin de la retraite. De plus, il est possible de consulter le contenu des quatre premiers numéros sur le site Web de l'Observatoire au : <http://observatoireretraite.ca/publications/bulletins/>



## L'AREQ sur la place publique

13 avril

Semaine de l'action bénévole : l'AREQ salue la contribution de ses 28 000 bénévoles

**Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés  
par l'AREQ à [areq.qc.net](http://areq.qc.net).**





La 64<sup>e</sup> Semaine nationale de la santé mentale se tient du 4 au 10 mai. Avec comme thème « **Prenez une pause, dégagez votre esprit** », l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) souhaite que la pause tienne une place concrète dans la vie de la population québécoise.

Prenons le temps de découvrir celle qui nous convient, celle qui nous permet de décompresser, de ralentir le rythme ou au contraire de nous dépenser et de sortir de notre routine.

La campagne 2015-2016 proposera aux ados, aux adultes, aux personnes retraitées et aux travailleurs des idées et des astuces pour retrouver les bénéfices offerts par la pause. Pour ce faire, visitez le <http://acsm.qc.ca/campagnes>.

L'important n'est pas tant la pause que nous prenons, mais les bénéfices que nous en retirons. Ainsi les pauses peuvent être physiques, artistiques, sociales, culinaires, méditatives, etc. Elles peuvent être faites seul ou en groupe. Elles peuvent varier selon votre humeur ou votre âge. Peu importe leur forme, leur intensité ou leur durée, elles ont un impact sur notre santé globale (bien-être physique, psychologique et social). Source : ACSM

## À surveiller en mai

### 5 mai

Comité national de la condition des hommes

### 8-9 mai

Session de préparation à la retraite  
(Rouyn-Noranda)  
Région Abitibi-Témiscamingue (Ro8)

### 12 mai

Assemblée générale régionale (Gatineau)  
Outaouais (Ro7)

### 13-14-15 mai

Conseil général CSQ  
(Sherbrooke)

### 14 mai

Assemblée générale régionale  
(Carleton)  
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-  
Les Îles-Côte-Nord (Ro1)

### 14 mai

Assemblée générale régionale  
(Val-d'Or)  
Abitibi-Témiscamingue (Ro8)

### 19 mai

Assemblée générale régionale (Île Perrot)  
Montérégie (Ro9)

### 20 mai

Assemblée générale régionale (La Baie)  
Saguenay-Lac-St-Jean (Ro2)

### 21 mai

Comité national de la retraite

### 21 mai

Assemblée générale régionale (Sherbrooke)  
Estrie (Ro5)

### 21 mai

Assemblée générale régionale (Montréal)  
Île de Montréal (Ro6)

### 21 mai

Assemblée générale régionale  
(Blainville)  
Laval-Laurentides-Lanaudière (Ro10)

### 27-28 (a.m.) mai

Conseil d'administration





## Nos comités à pied d'œuvre

Voici les résumés des principales rencontres de comités s'étant tenues en avril.

**Assurances (21 avril) :** Les responsables régionaux en assurance ont bénéficié d'une deuxième session de formation depuis le début de l'année 2015. D'abord, il a été question des modifications, des bonifications et des avenants inscrits dans la mise à jour de la brochure ASSUREQ. Puis, une présentation sur l'assurance voyage a été faite par Nathalie Lapointe, de SSQ. Puis, une seconde présentation, offerte cette fois par la pharmacienne Christine Paquet, a porté sur les médicaments couverts par la RAMQ. Enfin, il a été question de la prochaine formation des responsables sectoriels en assurance, prévue en février 2016.

**Magazine *Quoi de neuf* et des communications (22 avril) :** Les membres de l'équipe ont effectué un retour sur le numéro du printemps, dont le dossier portait sur la surfacturation médicale. Ils ont ensuite planifié le numéro de l'été, qui traitera de la douleur chronique.

Par ailleurs, les membres ont fait le bilan de leur analyse des bulletins sectoriels de l'AREQ et formulé des recommandations. Enfin, ils ont échangé à propos de la démarche de soutien et de formation aux secteurs qui souhaitent se doter d'un nouveau site Internet.



**LA MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER**  
UN GESTE DIGNE DE MÉMOIRE

**DIMANCHE**  
**31 MAI 2015, 9 h**  
SUR LES PLAINES D'ABRAHAM  
DERRIÈRE LE MANÈGE MILITAIRE



**PARTICIPEZ À LA MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER**  
INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!  
[www.marchepourlalzheimer.ca](http://www.marchepourlalzheimer.ca)  
418 527-4294  
1 866 350-4294



**Hélène Drouin**  
Présidente d'honneur  
Directrice générale  
Caisse Desjardins  
du Plateau Montcalm



**Shirley Théroux**  
Marraine





## Programme *Toujours en action* (PTEA)

Le temps est maintenant venu de nous faire parvenir vos projets *Toujours en action* pour l'été 2015. Voici la façon de procéder que vous soyez membre, présidente ou président de secteur ou encore présidente ou président de région.



### Le membre

Le membre doit communiquer avec la personne présidente de secteur pour recevoir le formulaire des PTEA. Par la suite, il le remplit et le retourne à la personne présidente de secteur.

### La personne présidente de secteur

À son tour, la personne présidente de secteur fait parvenir le formulaire à la personne présidente de région. En aucun cas, le formulaire n'est envoyé directement au siège social.

Les formulaires ainsi que les renseignements relatifs au programme sont disponibles sur le site Internet de l'AREQ dans l'extranet, dans la section conseil national.

### La personne présidente de région

Toutes les demandes de projets doivent être acheminées au siège social uniquement par la personne présidente de région.

Le projet envoyé **par courriel**, par la personne présidente de région, fait foi de signature. L'envoi postal n'est donc plus nécessaire. La date limite pour recevoir les demandes pour l'été 2015 est le 22 juin.

**Il est important d'utiliser le formulaire du triennat 2014-2017 et de sélectionner la case de dépôt des projets, soit le 22 juin (été) ou 1<sup>er</sup> décembre (automne).**

Le formulaire doit être acheminé à M<sup>me</sup> Lucie Genest, à l'adresse courriel suivante : [genest.lucie@csq.qc.net](mailto:genest.lucie@csq.qc.net).

## Pour nous joindre

Rédaction et coordination  
[Dominic Provost](#)

Participation  
Johanne Freire  
Ginette Plamondon

Conception et réalisation  
[Martine Faguy](#)

Relecture  
Nathalie Dion  
Martine Faguy

